

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025\_043

**Objet : Attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école des 3 pommes sur la commune de Sercus au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)**

**Séance du mardi dix-huit mars deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille-vingt-cinq.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (16) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Philippe GRIMBER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Dominique WALBROU à Joël DEVOS - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

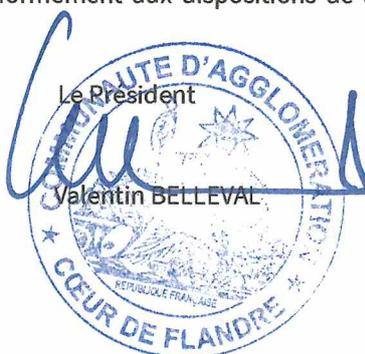
**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 78**

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025**

**DELIBERATION 2025\_043**

**Objet : Attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école des 3 pommes sur la commune de Sercus au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de Cœur de Flandre agglo qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération n°2024/184 en date du 12 novembre 2024 portant sur l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la création d'une liaison douce sur la rue de Verdun sur la commune de Sercus au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et solidaire (PACES) d'un montant de 9 946,37 €.

Considérant la délibération du 18 mars 2025 portant adoption du budget primitif de Cœur de Flandre agglo concernant l'année 2025 ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglo, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

La commune de Sercus sollicite, pour un deuxième projet, Cœur de Flandre agglo au titre du fonds de concours PACES pour la rénovation énergétique de l'école des 3 pommes suite à un audit énergétique et un accompagnement de Territoire Énergie Flandre.

Cette opération répond aux enjeux de transition écologique illustrés notamment par les aménagements suivants :

- rénovation et isolation de la toiture, des plafonds et des murs,
- remplacement des menuiseries,
- changement de mode chauffage par une pompe à chaleur air/eau,
- remise aux normes des systèmes de ventilation dans les classes,
- passage en Leds,
- installation de 70 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment.

Le coût du projet est estimé à 533 933,25 euros hors taxes.

La commune de Sercus bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 25% (taux fixe de participation de 15% + taux variable de 10% lié au coefficient d'écart de richesse – données 2024).

La participation sollicitée par la commune auprès de Cœur de Flandre agglo est de 90 053,63 € soit 17% du coût total du projet.

La commune a sollicité le cofinancement de l'État au titre de la DSIL 2025 sur ce projet.

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT		Part
Gros œuvres	413 510,50 €	État – DSIL 2025	196 768,90 €	37%
Éclairage	16 625,00 €	PACES Cœur de Flandre agglo 2025	90 053,63 €	17%
Menuiseries et stores	61 797,75 €	Commune de Sercus	247 110,72 €	46%
Installation photovoltaïque	42 000,00 €			
<b>Total général</b>	<b>533 933,25 €</b>	<b>Total général</b>	<b>533 933,25 €</b>	<b>100%</b>

**Il vous est proposé :**

- de verser à la commune de Sercus un fonds de concours d'un montant de 90 053,63 € maximum pour la rénovation énergétique de l'école des 3 pommes,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
  - 40% au démarrage des travaux,
  - 40% à la réception des travaux,
  - 20% au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 78**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 18 mars 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL